

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT**

**Nombre de membres :**

En exercice : 11      Présents : 10      Date de convocation : 25/04/2014

**SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le trente avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARRO Patrice, Maire.

**Présents** : M. ARRO Patrice, M. BOBE Jean, M. BONNAIL Bernard, M. GEA Jérôme, M. HERMET René Pierre, M. MARGAIL Raymond, M. MONET Eric, M. MONET Ludovic, M. TORRES Eric, M. RUIS Gilles.

Absent : Mme COFFIN Marie-Line

**Secrétaire de Séance** : M. BOBE Jean

Le compte-rendu de la séance du 15 avril 2014 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

Vote du budget 2014 de la commune

Résiliation du bail 4 Carrer d'Amunt par M. Delgado et Mme Daumont

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE :**

Frais de scolarité 2013/2014 – Ecole de de Prades

Commission Communale des Impôts Directs

**Vote du budget primitif 2014**

Un seul budget sera présenté pour 2013. Le montant de la section d'investissement se chiffre à 260 530 € (compte-tenu d'un virement de la section de fonctionnement de 194 440 €). Le montant de la section de fonctionnement se chiffre à 832 264 € avec l'utilisation de 367 177,97 € représentant l'excédent cumulé dégagé en 2013.

Votes :

Nombre de votants : 10

POUR à l'unanimité

**Délibération N°34 : Résiliation du bail 4 Carrer d'Amunt par M. Delgado et Mme Daumont**

Le Conseil Municipal accepte la résiliation du bail à l'expiration du préavis, soit le 31 mai 2014 et dit que la caution sera remboursée après complet déménagement, remise des clés et déduction des sommes dont le preneur pourrait être débiteur.

Votes :

Nombre de votants : 10

POUR à l'unanimité

**Délibération N°35 : Frais de scolarité 2013/2014 – Ecole de Prades**

Est soumise à l'assemblée la convention pour prise en charge des frais de scolarité d'un enfant scolarisé en primaire à Prades. Vu les possibilités d'accueil des enfants par le RPI, vu que la commune n'a pas donné son accord à ce maintien, le conseil est invité à se prononcer sur cette participation qui s'élève à 412€.

Votes :

Nombre de votants : 10

CONTRE : 9 ABSTENTION : 1 (M. Hermet)

### **Délibération N°36 : Commission Communale des Impôts Directs**

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts qui prévoit que chaque commune dispose d'une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, le conseil municipal propose une liste de contribuables, en nombre double.

Cette liste sera soumise à la Direction Départementale des Finances Publiques qui choisira 6 titulaires parmi les 12 proposés et 6 suppléants parmi les 12 proposés.

Votes :

Nombre de votants : 10

POUR à l'unanimité

### **Questions diverses :**

#### **Pour information**

Extension du cimetière : Monsieur le Maire informe de l'agrandissement du cimetière prévu par le PLU, objet du litige avec M. et Mme Le Mettais qui ont déposé un recours contre la commune au Tribunal Administratif. Il explique qu'il était question de leur prendre une bande de 5 m sur leur propriété sans tenir compte d'une servitude de passage, et en les obligeant à traverser l'extension du cimetière (si le projet devait se réaliser) pour se rendre à leur résidence. Monsieur le Maire propose à ses collègues d'abandonner cet emplacement réservé et après en avoir discuté avec les intéressés, ceux-ci mettraient un terme à la procédure auprès du Tribunal Administratif. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Le cabinet TRAVERSESES, chargé de la modification du POS en PLU sera contacté à ce sujet afin qu'une modification du PLU soit engagée.

#### Stationnement dans le village :

- Carrer d'Amunt : le dernier arrêté qui régleme le stationnement au Carrer d'Amunt va être modifié pour le côté pair en ce sens que le stationnement sera autorisé du 18 au 24 et interdit à partir du 26 Carrer d'Amunt ; ainsi 4 places de stationnement seront récupérées.
- Carrer del Canigo : le stationnement va également être modifié et permettra de gagner 7 places.

A 23 heures, la séance est levée.

**Le Maire,  
P. ARRO**